

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MERCREDI 8 AVRIL 2026 À 20H00**

L'an deux mille vingt-six, le 8 avril à vingt heures, le conseil municipal de Crégy Les Meaux, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> avril s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de M. Christophe VAMBRE, Maire.

**Présents :**

M. Christophe VAMBRE, M. Pascal DENIS, Mme Ilham ANIB, M. Etienne MADRANGES, Mme Nathalie DUPONT, M. Cédric SAVOURET, Mme Karine PEPINTER, M. Maxime LAVOL, Mme Magali EDELIN, M. Anthony MERTEN, Mme Stéphanie VANDENHOVE, Mme Sylvie CHAILLOU, M. Thomas METAIRIE-FRANÇOIS, Mme Joëlle JAWORSKI, M. René VAPAILLE, Mme Juanita VETRISSELVANE, M. Didier MARCQ, Mme Laure RABELLE, M. Ajagane VETRISSELVANE, Mme Caroline FAIPOUX, M. Anthony DECORMES, Mme Céline BRISWALDER, (M. Youssef IDRISSE-OUAGGAG, M. Frederic LAMIDET, M. Luc AIREAULT, Mme Elise DESVARENNES, départs après le vote des représentants à la commission réussite scolaire, petite enfance, enfance et jeunesse, égalité femmes-hommes et cause animale à 21h06 ) M. Bruno ROUGIER

**Ont donné pouvoir :**

M. Hassan MOULAZIM donne pouvoir à Mme Nathalie DUPONT  
Mme Chrystèle SANON donne pouvoir à M. Cédric SAVOURET

**Secrétaire de séance :** Mme Céline BRISWALDER a été nommée

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20H03 et prend la parole.

*Depuis ma prise de fonctions le lundi 23 mars, j'ai commencé à travailler directement avec la Direction Générale des Services de la ville.*

*Il faut savoir qu'il n'y a eu aucune passation de dossiers de la part de l'ancienne municipalité et de l'ancien maire. Pour autant, je me suis immédiatement mis au travail, en prenant les dossiers les uns après les autres, au fur et à mesure de leur arrivée.*

*J'ai organisé le travail de mon équipe d'élus avec une méthode et une organisation claire, afin que chacun, dans sa fonction, soit pleinement mobilisé.*

*Je peux vous dire dès à présent que chacun est déjà au travail et engagé pour améliorer le fonctionnement de la commune et répondre aux attentes de nos habitants.*

*Votre équipe d'élus est présente, disponible et investie sur le terrain, au plus près des Crégysois*

*Sur cette base, je vous propose maintenant de passer aux informations générales de ce conseil municipal*

## **INFORMATIONS GENERALES**

**M. le Maire informe avoir reçu en date du 3/04 la déclaration du groupe « Crégy ensemble ».**

**Sous la présidence de M. Pascal Denis, le groupe majoritaire « Crégy ensemble » est composé comme suit :**

M. Christophe VAMBRE, M. Pascal DENIS – président du groupe majoritaire « Crégy ensemble », Mme Ilham ANIB, M. Etienne MADRANGES, Mme Nathalie DUPONT,

M. Cédric SAVOURET, Mme Karine PEPINTER, M. René VAPAILLE, Mme Joëlle JAWORSKI, Mme Sylvie CHAILLOU, M. Didier MARCQ, M. Hassan MOULAZIM, Mme Magali EDELIN, M. Thomas METAIRIE-FRANÇOIS, Mme Chrystèle SANON,

M. Anthony DECORMES, Mme Céline BRISWALDER, Mme Stéphanie VANDENHOVE, M. Anthony MERTEN, Mme Caroline FAIPOUX, Mme Laure RABELLE, Mme Juanita VETRISSELVANE, M. Ajagane VETRISSELVANE, M. Maxime LAVOL.

### **• Présentation des délégations des membres du conseil municipal**

**1er adjoint au Maire** : M. Pascal Denis, délégué aux ressources, à la démocratie participative et président du groupe majoritaire

**2<sup>ème</sup> adjointe** : Mme Ilham ANIB, déléguée à la réussite scolaire, petite enfance, enfance et jeunesse, égalité femmes-hommes et cause animale

**3<sup>ème</sup> adjoint** : M. Etienne MADRANGES, délégué à la Tranquillité publique, culture, sport et vie de la cité

**4<sup>ème</sup> adjointe** : Mme Nathalie DUPONT, déléguée à l'aménagement urbain, transition écologique et biodiversité

**5<sup>ème</sup> adjoint** : M. Cédric SAVOURET délégué au développement économique, artisanat, commerces, accompagnement des porteurs de projets, formation et insertion

**6<sup>ème</sup> adjointe** : Mme Karine PEPINTER, déléguée à la santé, solidarités actives, cohésion sociale, logement et autonomie

M. Maxime LAVOL conseiller municipal délégué à la jeunesse

Mme Magali EDELIN, conseillère municipale déléguée à la communication et démocratie participative

M. Anthony MERTEN, conseiller municipal délégué au sport et à l'accompagnement du monde sportif

Mme Stéphanie VANDENHOVE, conseillère municipale déléguée aux animations et festivités

Mme Sylvie CHAILLOU, conseillère municipale déléguée à l'administration générale, assurances et commande publique

M. Thomas METAIRIE-FRANÇOIS, conseiller municipal délégué à l'innovation, devoir de mémoire et monde combattant

Mme Joëlle JAWORSKI, conseillère municipale déléguée à l'inclusion et accessibilité des bâtiments et de l'espace public

M. René VAPAILLE, conseiller municipal délégué aux commissions de sécurité et suivi des ERP

Mme Juanita VETRISSELVANE, conseillère municipale déléguée à la petite enfance

M. Didier MARCQ, conseiller municipal délégué à la voirie et la propreté urbaine et espaces naturels

Mme Laure RABELLE, conseillère municipale déléguée à l'accompagnement du monde associatif

M. Ajagane VETRISSELVANE, conseiller municipal délégué à la sécurité publique

Mme Caroline FAIPOUX, conseillère municipale déléguée au bien-être animal

M. Anthony DECORMES, conseiller municipal délégué à la sécurité routière

Mme Céline BRISWALDER, conseillère municipale déléguée au patrimoine bâti

M. Hassan MOULAZIM, conseiller municipal délégué à l'urbanisme réglementaire et foncier

Mme Chrystèle SANON, conseillère municipale déléguée au dynamisme économique et insertion

- **Effondrement rue Roger Salengro** : les injections en sous-sol ont été validées par le CEREMA. La Direction de l'eau et l'assainissement a été informée de ces conclusions et doit donc faire le nécessaire avec la SAUR pour remettre le réseau d'eau potable en sous terrain et contrôler l'étanchéité des réseaux d'assainissement. La commune pourra ensuite envisager la réfection de la rue.
- **Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour mouvement de terrain** : les services de l'état ont mandaté le Bureau des Recherches Géologique et Minière (BRGM) pour dresser un constat des dégâts que la commune et les particuliers ont subis. Une ingénieure du BRGM est donc venue le 20 février pour rencontrer les riverains et faire un inventaire des dommages. Son rapport devrait être transmis aux représentants de l'état en avril et nous devrions savoir, avant les vacances d'été si notre demande de reconnaissance est acceptée.
- **Travaux rue Jean Jaurès** : les dernières réserves ont été levées, l'entreprise Eiffage ayant terminé les travaux manquants. Les espaces verts doivent être aménagés par les agents des services techniques de la commune.
- **Réfection de l'auvent de l'église** : l'ancienne structure en bois qui tenait l'auvent était en très mauvais état et menaçait de tomber. Un nouvel auvent a donc été refait en y intégrant une gouttière, permettant ainsi un meilleur écoulement des eaux de pluie.
- **Rue de la Roche** : les travaux de voirie étant terminés, nous attendons l'étude du pont qui surplombe le canal de l'Ourcq afin de savoir si l'ouvrage ne nécessite pas de travaux avant que la circulation ne soit ouverte.
- **Procédure à l'encontre du DST** : le 30 mars dernier, le tribunal correctionnel l'a reconnu coupable de :
  - Soustraction, détournement ou destruction de biens, d'un dépôt public par le dépositaire ou un de ses subordonnés
  - Corruption passive, sollicitation ou acceptation d'avantage par une personne chargée de mission de service public.

Il a donc été condamné personnellement à :

- 24 mois de prison avec sursis
- Une amende délictuelle de 10 000€
- Interdiction d'exercer une fonction publique à titre définitif
- 5 ans de privation du droit d'éligibilité,

- Confiscation du véhicule Jaguar

Le DST, sa fille et son gendre ont été condamnés solidairement, au bénéfice de la commune à :

- 20 739€ en réparation du préjudice matériel
- 5 000€ en réparation du préjudice moral
- 1 500€ au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale sur le remboursement des frais d'avocat engagés par la commune

En raison de sa peine d'interdiction d'exercer une fonction publique à titre définitif, avec exécution provisoire, sur la base de l'article L131-27 du code pénal, la commune se trouve en situation de compétence liée par le jugement et doit donc prononcer la radiation des cadres de l'agent, sans avis préalable du conseil de discipline et sans aucun autre préalable à compter de la date de la condamnation pénale.

- **Effondrement du pignon du 24 rue Salengro** : les propriétaires ont trouvé une location dont le loyer est pris en charge par leur assurance. ENEDIS, malgré l'urgence, n'enlèvera le fil électrique qui alimente l'habitation que le 15 avril. A partir du 20 avril, une entreprise de démolition interviendra pour faire tomber les parties dangereuses et sécuriser la maison. Je leur témoigne de tout notre soutien, les propriétaires étant présents dans la salle.
- **Dimanche 5 avril s'est déroulée la chasse aux œufs** dans le parc de loisirs de 10h à 13h. Plusieurs parcours étaient prévus pour les enfants en fonction de leur âge. Plus de 300 enfants ont participé à cette première animation de la nouvelle équipe municipale, et au regard du vif succès que nous avons rencontré, nous réaliserons d'autres actions pour rassembler les crégysoises et crégysois.
- **Point calendrier** :
  - 16 et 17 mai tournoi de basket au gymnase Robert Le Foll
  - 6 et 7 juin tournoi de badminton au gymnase Robert Le Foll
- **Adoption des décisions prises par le maire** : aucune décision n'a été prises à ce jour
- **Approbation du procès-verbal du 25 février 2026** : pas de question, le procès-verbal est approuvé

- **Approbation du procès-verbal du 21 mars 2026 :**

- *M. Youssef IDRISSE-OUAGGAG demande s'il est possible de compléter les délégations des adjoints ?*
- *M. le Maire indique que les délégations seront précisées.*

Pas d'autres questions. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**1) Fixation des indemnités du Maire, des Adjoints et des conseillers délégués – strate de 3500 à 9 999 habitants**

**Rapporteur : le Maire, C. VAMBRE**

*La commune compte 5419 habitants. Par conséquent, elle appartient à la strate des communes de 3500 à 9 999 habitants, dont les taux maximums des indemnités de fonctions brutes mensuelles sont les suivants :*

- *Pour le Maire : 58.3% de l'indice brut terminal de la fonction publique 1027, soit 2396.44€ bruts*
- *Pour chaque adjoint : 23.32% du même indice, soit 958.57€ bruts*

*L'enveloppe maximale des indemnités des élus est calculée en prenant en compte le Maire et 8 adjoints théoriques.*

*Le montant des indemnités versées aux élus doit rester dans cette enveloppe.*

*Nous avons décidé de diminuer leurs indemnités de 20% afin de faire bénéficier les 17 Conseillers délégués d'indemnités.*

*Par conséquent, il est proposé au conseil municipal d'attribuer 46.64% (1917.15€) au Maire, 18.66% (767.02€) aux 6 adjoints réellement nommés et délégués, et 5.07% (208.40€) aux 17 conseillers délégués.*

*A noter que cette 1<sup>ère</sup> délibération sera suivie d'une 2<sup>ème</sup> délibération proposant de prendre en compte la strate de 10 000 à 19 999 habitants grâce à la majoration due au versement de la Dotation de Solidarité Urbaine.*

***Monsieur le Maire demande s'il y'a des questions ? Pas de question.***

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve la délibération à l'unanimité (1 abstention : M. B. ROUGIER).**

**2) Fixation des indemnités du Maire, des Adjoints et des conseillers délégués – Majoration de la Dotation de Solidarité Urbaine**

**Rapporteur : le Maire, C. VAMBRE**

*Pour faire suite à la précédente délibération concernant la fixation des indemnités du Maire, des Adjoints et des conseillers délégués selon la strate de 3500 à 9 999 habitants, la présente délibération prend en compte la strate de population de 10 000*

à 19 999 habitants, du fait de la majoration attribuée aux communes bénéficiaires de la Dotation de Solidarité Urbaine, dotation versée par l'Etat aux communes défavorisées.

Pour une commune de 10 000 à 19 999 habitants, les taux maximums des indemnités de fonctions brutes mensuelles sont les suivants :

- Pour le Maire : 67.6% de l'indice brut terminal de la fonction publique 1027, soit 2778.71€ bruts
- Pour chaque adjoint : 28.6% du même indice, soit 1175.61€ bruts

Par conséquent, l'enveloppe maximale des indemnités des élus est recalculée.

En prenant en compte la minoration de 20% décidée précédemment par le Maire et les adjoints, il est proposé au conseil municipal d'attribuer 54.08% (2222.97€) au Maire, 22.88% (940.49€) aux 6 adjoints réellement nommés et délégués, et 6.17% (253.62€) aux 17 conseillers délégués.

### **Monsieur le Maire demande s'il y'a des questions ?**

M. Y. IDRISSE-OUAGGAG : concernant la majoration de la dotation de solidarité urbaine, celle-ci n'est pas anodine puisque se pose la question de l'engagement public et de l'action des élus. Nous ne contestons pas le cadre légal ni la possibilité d'appliquer la strate démographique supérieure, c'est une possibilité, c'est un droit. Nous ne remettons pas non plus en cause l'investissement du maire, des adjoints, des conseillers délégués, parce qu'être adjoint, conseiller délégué, ça demande de la disponibilité, du travail et un vrai sens des responsabilités. Nous avons vu les délégations de l'ensemble des conseillers municipaux mais notre rôle en tant que conseillers municipaux d'opposition est de poser la question de savoir si c'est le bon choix, si c'est le bon moment, nous sommes dans un moment où nous demandons à chacun de faire des efforts, la dotation de solidarité urbaine n'est pas une dotation comme les autres, ce n'est pas une subvention, c'est une dotation qui traduit une réalité sociale, des besoins spécifiques et une exigence particulière de solidarité envers les habitants. A ce titre, son utilisation mérite une attention particulière et selon nous un haut niveau d'exigence et de transparence.

Nous pensons que ce n'est pas le moment, ce n'est pas la bonne méthode, nous ne l'avons pas fait auparavant certes nous avons baissé nos indemnités d'élus, vous le faites c'est très bien mais nous n'irons pas en faveur de cette délibération, on s'abstiendra sur le vote.

M. le Maire : je pense que c'est important d'être précis et de rappeler les choses. Vous en avez bénéficié sur le mandat précédent et c'est difficile aujourd'hui de vous poser en donneur de leçons alors qu'il y'a six ans, la majorité de l'époque a bénéficié de ces indemnités. Effectivement, il y'a un gros travail puisqu'on est en zone défavorisée qui demande un très fort engagement de la part de l'équipe. Et donc j'assume parfaitement cette prise de décision et cette prise de position. Les indemnités perçues quand vous

*étiez adjoint si on fait le calcul et cela peut être intéressant de transmettre ces éléments, sur deux mandats elles sont à peu près de l'ordre de 115 000 euros perçues sur votre fonction M. IDRISSEI. Nous n'avons jamais abordé ce sujet-là en disant que cela n'était pas mérité, car comme vous l'avez dit à juste titre il y'a du travail quand on est adjoint. On pourra en discuter prochainement sur d'autres sujets, on abordera ce qui a été fait et non fait mais jamais on a parlé de vos indemnités. Comme vous en parlez, j'en parle assez librement, vous avez perçu 115 000 euros d'argent public sur vos deux mandats donc je pense qu'aujourd'hui votre intervention est assez malvenue.*

*M. Y. IDRISSEI-OUAGGAG : mon questionnement n'est pas sur les indemnités mais sur la dotation ...*

*M. le Maire : merci, vous m'avez posé une question, je vous ai répondu, vous n'avez pas à répondre à la réponse que je vous apporte*

*M. Y. IDRISSEI-OUAGGAG : c'est comme ça que cela fonctionne...*

*M. le Maire : merci M. IDRISSEI, c'est le règlement intérieur que vous avez mis en place il y' a six ans, on ne l'a pas encore modifié alors moi j'applique le règlement intérieur que vous avez mis en place.*

*M. Y. IDRISSEI-OUAGGAG : Vive la démocratie*

*M. le Maire demande s'il y'a d'autres questions et demande au public de ne pas commenter.*

*Pas de questions supplémentaires.*

**Le conseil municipal, approuve la délibération à l'unanimité (5 abstentions : M. Y. IDRISSEI-OUAGGAG, M. F. LAMIDET, M. L. AIREAULT, Mme E. DESVARENNES, M. B. ROUGIER)**

### **3) Fixation des orientations en matière de formation des élus**

#### **Rapporteur : P. Denis**

*La formation des élus est un élément important de la constitution d'un mandat, de la montée en compétences de chacun d'entre nous autour de cette table pour appréhender la fonction électorale et la délégation que le maire a bien voulu nous confier pour le mandat. Le législateur a prévu avec finesse de rendre obligatoire la formation des élus en particulier lors de leur première année de mandat, spécifiquement dans le domaine dont ils ont la responsabilité et la charge par la délégation du maire. On va ce soir adopter les orientations en matière de formation des élus et qu'on fixe aussi le taux qui permet de dégager en fait une enveloppe dont va disposer le conseil municipal dans son ensemble, les conseillers municipaux d'opposition y compris vont pouvoir se former et accéder à la formation. La première année de ce mandat consacra un pourcentage plus important de manière à ce que chacun puisse engager ce travail soit collectivement soit individuellement ou les deux de manière à répondre aux exigences du législateur mais aussi qualifier chacun d'entre nous car nous n'avons pas peur ni*

*honte de dire que nous avons tous besoin de nous former, nous qualifier dans les matières qui nous sont confiées pour exercer à plein le mandat que le maire nous a confié aux côtés de l'administration qui revêt intrinsèquement d'importantes compétences pour nous soutenir.*

*Je vais parler des orientations puisque c'est le sujet de la délibération, on a choisi sous l'autorité du maire d'avoir des orientations les plus larges possibles, de manière à ce que chacun puisse se retrouver autour de cette table dans un programme de formation.*

- ✓ *1<sup>ère</sup> orientation* Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions,
- ✓ Les formations favorisant l'efficacité personnelle (gestion de projet, conduite de réunion, animation d'équipe, gestion du temps, informatique et bureautique, prise de parole en public, négociation, gestion des conflits),
- ✓ Les formations en lien avec les compétences de la collectivité,
- ✓ Les formations liées à la gestion des politiques locales (finances publiques, marchés publics, délégations de service public, démocratie locale, intercommunalité, etc.).

*Sont ouverts au crédit de la ville et cela fera l'objet d'un sujet particulier lors d'un prochain conseil municipal pour l'adoption du budget, donc seront ouverts :*

- *20% du montant total des indemnités de fonction qui ont été votées précédemment et vont être allouées aux membres du conseil municipal au titre de cette année soit 28 000 euros consacrés potentiellement à la formation en rythme de croisière à partir de l'année prochaine, 2% annuel/an jusqu'à la fin du mandat soit 2800 euros.*

***M. le Maire demande s'il y'a des questions ?***

*M. Y. IDRISSE-OUAGGAG : oui, dans la délibération dans la 2<sup>ème</sup> phrase « une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation » ma question est quid des conseillers municipaux qui n'ont pas de délégations ?*

*M.P. DENIS : la formation est obligatoire pour les élus délégués et optionnelle pour les autres conseillers mais comme j'ai pris le soin de le dire tout à l'heure, vous, votre équipe et l'ensemble du conseil municipal est concerné par cette possibilité de se former.*

*M. Y. IDRISSE-OUAGGAG : très bien, c'est ce que je voulais savoir.*

***M. le Maire demande s'il y'a d'autres questions ?***

**Le conseil municipal, adopte la délibération à l'unanimité.**

#### **4) Frais de représentation du Maire**

**Rapporteur : E. MADRANGES**

*Chers collègues,*

*Le code général des collectivités territoriales prévoit que le Maire peut percevoir des indemnités de frais de représentation.*

*Celles-ci doivent être votées par le conseil municipal sur les ressources ordinaires de la commune. C'est le conseil municipal qui en décide le montant. L'objet de cette indemnité pour frais de représentation c'est évidemment de couvrir les dépenses supportées par le Maire à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, par exemple les dépenses qu'il supporte personnellement en raison de réception, de manifestation soit qu'il organise soit auxquelles il est invité ou il y participe. Le Maire d'une commune est appelé à rencontrer des parlementaires, le préfet le sous-préfet, le président de l'agglomération etc... et il a des frais de représentation qui sont pris en charge dans la limite d'une enveloppe annuelle, bien évidemment sur la présentation de justificatif correspondant. D'ailleurs, cette somme figure au budget primitif. C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal d'adopter cette disposition et fixer un montant annuel raisonnable à 2000 euros.*

*Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le remboursement des frais de représentation supportés par le maire dans l'exercice de ses fonctions, pendant toute la durée de son mandat, et dans l'intérêt de la commune,*

*De préciser que les dépenses effectuées dans le cadre de l'accomplissement de ces missions seront remboursées ou payées sur présentation de justificatifs et imputées au compte 65316 du budget de chaque exercice,*

*Et enfin décider que les versements se feront au fur et à mesure des présentations de justificatifs, sans pouvoir toutefois excéder la somme de 2 000 euros par an.*

*Monsieur le Maire, vous ne pouvez pas participer à ce vote c'est pourquoi je passe la parole à M. le 1<sup>er</sup> adjoint pour proposer cette délibération au conseil municipal.*

*M. P. DENIS : chers collègues avez-vous des questions ? Pas de questions.*

**Le conseil municipal, adopte la délibération à l'unanimité à 28 voix : le Maire ne prenant pas part au vote.**

## 5) Désignations des membres au sein des commissions internes de préparation au Conseil Municipal

Rapporteur : P. Denis

*Je vais développer la présentation surtout auprès du public nombreux ce soir puisque le conseil municipal a déjà lu l'ensemble du dossier, je vous fais grâce de la lecture intégrale, exhaustive et ennuyeuse donc je vais vous résumer ce point. Le conseil municipal doit se constituer en commissions de travail, soit en sous-groupes de manière à traiter en amont de chacun des conseils municipaux des délibérations qui sont soumises à l'adoption des conseillers municipaux. Nous avons fait le choix de constituer six commissions de travail qui ont exactement le périmètre et le contour de chacun des six adjoints et ces commissions seront composées de six membres.*

*Elles se réunissent en tant que besoin au moins avant chaque conseil municipal si des points sont inscrits à l'ordre du jour de manière à permettre à nos collègues du conseil municipal de pouvoir entendre les rapports, les discuter, répondre aux uns et aux autres sur les intentions de la politique publique par exemple, entendre aussi des contributions, peut-être corriger le projet de délibération ou l'amender donc c'est une vraie séance de travail qui réunit des élus qui vont être désignés tout à l'heure dans chacune des commissions.*

*Les commissions peuvent aussi se saisir sous l'autorité de leur président de sujets qui sont dans le périmètre de leur compétence. Le président ou les membres de la commission peuvent mettre au débat des sujets de politique publique sans pour autant avoir de délibération ensuite au sein du conseil municipal.*

*Les six commissions de travail que nous proposons de créer sont :*

- **Commission ressources et démocratie participative** dont le rôle est de donner son avis sur les questions relatives aux finances, aux marchés, au personnel, aux affaires générales et à la démocratie participative, elle sera composée de 6 titulaires ont 1 issu de la minorité.

*Je précise que la représentation au sein des commissions doit être proportionnelle à la représentation au sein du conseil municipal : 1 de la minorité et 5 de la majorité*

- **Commission réussite scolaire, petite enfance, enfance et jeunesse, égalité femmes-hommes et cause animale.** Elle sera chargée de donner son avis sur tout le périmètre du scolaire et péri-scolaire, des questions éducatives, toutes les questions relatives aux enfants de – de 3 ans, la politique en faveur de la jeunesse, la prévention et la lutte contre les discriminations liées au sexe, à la protection et au bien-être des animaux. Elle sera elle-même composée de 6 membres : 1 de la minorité et 5 de la majorité

- **Commission tranquillité publique, culture, sport et vie de la cité** chargée de donner son avis sur les questions relatives à la sécurité, salubrité, tranquillité publique, sur la politique sportive et culture de la commune, à l'animation et les festivités organisées par la commune et la vie associative.
- **Commission aménagement urbain, transition écologique et biodiversité** chargée de donner son avis sur les questions relatives à l'urbanisme, l'entretien, la construction de bâtiment public, la voirie, tout autre ouvrage public, l'aménagement des espaces verts et du fleurissement, sur l'environnement et sa protection ainsi que sur la transition écologique
- **Commission développement économique, artisanat, commerces, accompagnement des porteurs de projets, formation et insertion** chargée de donner son avis sur toutes les questions relatives à la recherche de partenaires économiques et du développement, de l'amélioration du tissu local, l'aide à l'implantation de nouveaux acteurs économiques ainsi que le développement de l'emploi sur la commune.
- **Commission santé, solidarités actives, cohésion sociale, logement et autonomie** chargée de donner son avis sur les questions relatives à l'action sociale de la commune, au logement, l'accompagnement des personnes âgées dépendantes ainsi que le développement de l'offre médicale sur la commune.

Voilà la composition des six commissions, il nous revient d'approuver au scrutin secret la composition de chacune des commissions. Chaque composition de commission va faire l'objet d'un vote distinct et permettra de désigner les 5 membres de la majorité et le représentant de la minorité.

M. le Maire : par conséquent il est proposé au conseil municipal de créer la commission ressources et démocratie participative et de procéder au vote à bulletin secret.

M. P. DENIS : les représentants du groupe majoritaire proposent les candidatures de Pascal DENIS, Magali EDELINE, Sylvie CHAILLOU, Thomas METAIRIE-FRANCOIS et Laure LABELLE

M. le Maire : y'a-t-il d'autre candidature ?

M. Luc AIREAULT et M. Bruno ROUGIER se portent candidats

### **Distribution des bulletins**

**29 bulletins pour 29 participants**

**Le Maire proclame les résultats :**

**Liste majoritaire + M. Bruno ROUGIER : 19 voix**

**Liste majoritaire + M. Luc AIREAULT : 5 voix**

**Liste majoritaire + blanc : 5 voix**

*La liste majoritaire Pascal DENIS, Magali EDELINE, Sylvie CHAILLOU et Thomas METAIRIE-FRANCOIS, Laure RABELLE et Bruno ROUGIER sont élus représentants de la **commission ressources et démocratie participative.***

**M. Le Maire propose une suspension de séance de 5 minutes à 20h50.**

**La séance reprend à 20h55.**

*M. le Maire demande de procéder à l'élection des représentants de la commission réussite scolaire, petite enfance, enfance et jeunesse, égalité femmes-hommes et cause animale :*

*M. DENIS : les représentants du groupe majoritaire proposent les candidatures de Ilham Anib, Juanita Vetrisselvane, Caroline Faipoux, Maxime Lavol, Ajagane Vetrisselvane,*

**M. le Maire : y'a-t-il d'autre candidature ?**

M. Y. IDRISSI OUAGGAG se porte candidat.

**Distribution des bulletins - 29 bulletins pour 29 participants**

**Le Maire proclame les résultats :**

**Liste majoritaire + M. Frederic LAMIDET : 6 voix**

**Liste majoritaire + M. Youssef IDRISSI-OUAGGAG : 4 voix**

**Liste majoritaire + M. Luc AIREAULT : 1 voix**

**Liste majoritaire + M. Bruno ROUGIER : 2 voix**

**Liste majoritaire + blanc : 16 voix**

**La liste majoritaire Ilham Anib, Juanita Vetrisselvane, Caroline Faipoux, Maxime Lavol, Ajagane Vetrisselvane, et Frederic LAMIDET sont élus représentants de la commission réussite scolaire, petite enfance, enfance et jeunesse, égalité femmes-hommes et cause animale.**

*M. F. LAMIDET s'excuse auprès de M. Le Maire et prend la parole et indique qu'il n'était pas candidat à cette commission.*

*M. le Maire indique qu'il vient d'être élu par le conseil municipal et demande s'il souhaite être élu à cette commission ?*

*M. F. LAMIDET indique que c'est M. IDRISSE-OUAGGAG qui était candidat et non lui.*

*M. le Maire repose la question : souhaitez-vous être élu ou non ?*

*M. F. LAMIDET : je n'ai pas le choix ayant été élu sans avoir porté ma candidature.*

*M. le Maire : vous avez le choix, restez calme, je vous pose une question, ne me coupez pas la parole M. LAMIDET. Oui ou non souhaitez-vous siéger à cette commission ?*

*M. F. LAMIDET : Oui ! si je dis non, il n'y aura personne de la minorité ?*

*M. le Maire : oui c'est cela*

*M. F. LAMIDET : c'est la démocratie visiblement*

*M. Y. IDRISSE-OUAGGAG : la question qui se pose...*

*M. le Maire : il n'y a pas lieu à commentaire le vote est passé*

*M. Y. IDRISSE-OUAGGAG : ce n'est pas lieu à commentaire mais ...ça pose...*

*M. le Maire : il y'a un règlement intérieur voté en conseil municipal il y'a six ans alors je vous demande de le respecter*

*M. Y. IDRISSE-OUAGGAG : je m'exprime quand même ...*

*M. le Maire : non, ne vous exprimez pas*

*M. Y. IDRISSE-OUAGGAG persiste à prendre la parole*

*M. le Maire : si vous continuez je vous fais sortir de la salle*

*M. Y. IDRISSE-OUAGGAG : je vais m'exprimer quand même, faites-moi sortir de la salle, vous avez le droit*

*M. le Maire : exactement, alors je vous demande de vous taire*

*M. Y. IDRISSE-OUAGGAG : Non, je ne me tairai pas*

*M. le Maire : Alors quittez la salle*

*M. Y. IDRISSE-OUAGGAG, M. Frederic LAMIDET, M. Luc AIREAULT, Mme Elise DESVARENNES quittent la salle à 21h06.*

*M. Le Maire souhaite passer au vote des représentants de la commission tranquillité publique, culture, sport et vie de la cité.*

*M. P. DENIS : les représentants du groupe majoritaire proposent les candidatures de Etienne Madranges, Stéphanie Vandenhove, Laure Rabelle, Anthony Merten, Anthony Decormes*

*M. le Maire : y'a-t-il d'autre candidature ?*

*Pas de candidature*

**Distribution des bulletins - 29 bulletins pour 25 participants**

**Le Maire proclame les résultats : Liste majoritaire + blanc : 25 voix**

**La liste « Crégy ensemble » est élue.**

**M. Le Maire souhaite passer au vote des représentants de la commission aménagement urbain, transition écologique et biodiversité.**

*M. DENIS : les représentants du groupe majoritaire proposent les candidatures de : Nathalie Dupont, Didier Marcq, Hassan Moulazim, Céline Briswalder, René Vapaille*

*M. le Maire : y'a-t-il d'autre candidature ?*

*Pas de candidature*

**Distribution des bulletins - 29 bulletins pour 25 participants**

**Le Maire proclame les résultats : Liste majoritaire + blanc : 25 voix**

**La liste « Crégy ensemble » est élue.**

**M. Le Maire passe au vote des représentants de la commission développement économique, artisanat, commerces, accompagnement des porteurs de projets, formation et insertion**

*M. DENIS : les représentants du groupe majoritaire proposent les candidatures de Cédric Savouret, Chrystelle Sanon, Didier Marcq, Pascal Denis, Céline Briswalder*

*M. le Maire : y'a-t-il d'autre candidature ?*

*Pas de candidature*

**Distribution des bulletins - 29 bulletins pour 25 participants**

**Le Maire proclame les résultats : Liste majoritaire + blanc : 25 voix**

**La liste « Crégy ensemble » est élue.**

**M. Le Maire passe au vote des représentants de la commission santé, solidarités actives, cohésion sociale, logement et autonomie.**

*M. DENIS* : les représentants du groupe majoritaire proposent les candidatures de Karine Pepinter, Joëlle Jaworski, Sylvie Chaillou, Caroline Faipoux, Anthony Decormes

***M. le Maire : y'a-t-il d'autre candidature ?***

***Pas de candidature***

**Distribution des bulletins - 29 bulletins pour 25 participants**

**Le Maire proclame les résultats : Liste majoritaire + blanc : 25 voix**

**La liste « Crégy ensemble » est élue.**

## **6) Désignation des membres du Conseil municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

**Rapporteur : P. Denis**

*La réglementation des marchés publics a augmenté les seuils, les montants pour lesquels il faut souscrire devant la commission d'appel d'offres. Sur le précédent mandat, la commission d'appel d'offres n'a jamais eu à se réunir, les marchés publics passés étaient tous en dessous des seuils.*

*Cette commission est obligatoire, on va la former et en désigner les membres.*

*Cinq membres formeront cette commission, quatre de la majorité et un de la minorité et nous désignerons en même temps les suppléants.*

***M. le Maire demande s'il y'a une liste de candidats ?***

*M. DENIS* : les représentants du groupe majoritaire proposent les candidatures des titulaires Pascal Denis, Nathalie Dupont, Hassan Moulazim, Cédric Savouret et suppléants : Magali Edeline, Thomas Métairie-François, Didier Marcq, Etienne Madranges

**M. le Maire : y'a-t-il d'autre liste ?**

**Pas de candidature, procédons au vote**

**Distribution des bulletins - 29 bulletins pour 25 participants**

**Le Maire proclame les résultats : Liste majoritaire + blanc : 25 voix**

**La liste « Crégy ensemble » est élue.**

### **7) Désignation des membres du Conseil municipal au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

**Rapporteur : K. PEPINTER**

*Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a pour mission d'accompagner et de soutenir au quotidien les plus vulnérables (personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en difficultés ou en grande précarité) afin de lutter contre toutes les formes d'exclusion, de réduire les inégalités et de faciliter l'accès aux droits.*

*L'article L123-7 du Code de l'action sociale et des familles dispose que le conseil d'administration est constitué paritairement d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le maire.*

*Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du conseil municipal, dans la limite maximale de 8 membres élus et 8 membres nommés, soit 16 membres, en plus du président.*

*Considérant que les élus minoritaires ont quitté la séance,*

*Considérant que le groupe majoritaire souhaite une représentation proportionnelle de cette instance,*

**M. le Maire demande s'il y'a une liste de candidats ?**

**M. le Maire propose de voter à main levée.**

*M. DENIS : les représentants du groupe majoritaire proposent les candidatures des titulaires K. PEPINTER, J. JAWORSKI, A. MERTEN, S. VANDENHOVE, S. CHAILLOU, R. VAPAILLE, M. LAVOL*

Le conseil municipal, à l'unanimité, proclame à 25 voix pour, l'élection des représentants au conseil d'administration : K. PEPINTER, J. JAWORSKI, A. MERTEN, S. VANDENHOVE, S. CHAILLOU, R. VAPAILLE, M. LAVOL,

## **8) Désignation membres au sein des organismes extérieurs**

**Rapporteur : C. SAVOURET**

*L'article L2121-33 du Code Général des collectivités territoriales dispose que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes.*

*Les délégués sont élus au scrutin secret nominal.*

*Par conséquent, il convient :*

- *De procéder à la désignation par vote à bulletins secrets d'un délégué titulaire et un suppléant pour représenter la commune au sein des Services d'Education et de Soins Spécialisés A Domicile (SESSAD) qui accompagnent dans leur environnement naturel des enfants et des adolescents porteurs d'une déficience mentale, atteints d'autisme ou de troubles apparentés, ou polyhandicapés. Les Services d'Education et de Soins Spécialisés A Domicile (SESSAD) interviennent à domicile et au sein des établissements auprès d'enfants et adolescents handicapés scolarisés en milieu ordinaire ou dans un dispositif d'intégration collective. Le siège est à Meaux.*

*M. DENIS : les représentants du groupe majoritaire proposent les candidatures de déléguée titulaire de Karine PEPINTER et de déléguée suppléante de Magali EDELINE*

***M. le Maire demande s'il y'a d'autres candidats ? non***

***M. le Maire propose de voter à main levée.***

***Sont désignées pour représenter la commune au sein des Services d'Education et de Soins Spécialisés A Domicile (SESSAD) : déléguée titulaire Karine PEPINTER et déléguée suppléante Magali EDELINE***

M. C. SAVOURET appelle à procéder à la désignation par vote à bulletins secrets d'un délégué titulaire pour le Comité National d'Action Sociale (CNAS) qui est une association chargée de l'action sociale auprès du personnel des collectivités territoriales. Le délégué devra participer à l'assemblée départementale annuelle et relayer l'information ascendante et descendante.

M. C. SAVOURET indique qu'une candidature est proposée, celle de Pascal DENIS.

**M. le Maire demande s'il y'a d'autres candidats ? non**

**M. le Maire propose de voter à main levée.**

**Est élu à l'unanimité : Pascal DENIS, délégué titulaire pour le CNAS**

M. C. SAVOURET appelle à procéder à la désignation par vote à bulletins secrets d'un délégué titulaire et un suppléant pour le Conseil d'Administration du collège Georges Sand qui a pour but de gérer l'intendance, l'entretien de l'établissement et d'établir un budget pour son fonctionnement

M. C. SAVOURET indique qu'une candidature de délégué titulaire est proposée, celle de Christophe VAMBRE et pour celle de déléguée suppléante Ilham ANIB.

***M. le Maire demande s'il y'a d'autres candidats ? non***

***M. le Maire propose de voter à main levée.***

**Sont élus à l'unanimité : délégué titulaire Christophe VAMBRE et déléguée suppléante Ilham ANIB.**

M. C. SAVOURET appelle à procéder à la désignation de 5 membres titulaires (dont 1 issu du groupe minoritaire) pour la Commission des Villages fleuris, dépendant du conseil régional d'Ile de France, qui a pour objet d'établir un classement et de récompenser les habitants de la commune qui fleurissent leurs habitations.

La liste de candidats reçue est la suivante : Nathalie DUPONT, Didier MARCQ, Hassan MOULAZIM, Céline BRISWALDER

***M. le Maire demande s'il y'a d'autres listes ? non***

***M. le Maire propose de voter à main levée.***

**Sont élus à 24 voix pour et 1 abstention M. B. ROUGIER, à la commission des villages fleuris : Nathalie DUPONT, Didier MARCQ, Hassan MOULAZIM, Céline BRISWALDER**

## **9) Désignation des représentants du conseil municipal au sein du syndicat du collège de Crégy les Meaux**

**Rapporteur : Ilham ANIB**

*Cette délibération porte sur les représentants de la commune au sein du syndicat du collège de Crégy Les Meaux. Il s'agit d'un groupement de communes qui comprend Barcy, Chambry, Chauconin et Penchard car le collège accueille les élèves venant de plusieurs territoires. Ce syndicat permet de partager les coûts liés au collège notamment pour les équipements sportifs, le gymnase ou les terrains. Il permet aussi de financer certaines activités scolaires ou périscolaires pour les élèves. La commune doit y être représentée pour participer aux décisions. Il est proposé au conseil municipal de désigner un délégué titulaire et un suppléant.*

*Les candidats titulaires proposés sont Mme Anib, M. Vambre et en suppléant M. Lavol.*

**M. le Maire demande s'il y'a d'autres candidats ? non**

**M. le Maire propose de voter à main levée.**

**Sont élus à l'unanimité : Mme Anib et M. Vambre en qualité de délégués titulaires et en qualité de suppléant M. Lavol.**

## **10) Approbation du compte financier unique 2025**

**Rapporteur : P. DENIS**

*C'est un exercice inédit puisque je vais vous présenter l'exécution budgétaire de l'équipe municipale précédente puisque ce CFU n'a pas pu être voté par l'équipe précédente.*

*Je vous présente donc les éléments de manière factuelles sans commentaire puisqu'il s'agit d'une exécution que nous n'avons pas mise en œuvre, donc nous n'avons pas de responsabilité pour autant le conseil municipal doit l'adopter pour clore la comptabilité 2025 pour que puisse s'ouvrir celle de 2026.*

*Le conseil municipal pour ceux qui s'en souviennent devait adopter le compte administratif et le compte de gestion (trésor public), cela faisait deux manipulations, double comptabilité d'exécution budgétaire, qui était exécuter à la fois par la commune et le Trésor Public. Dans le cadre de la rationalisation des moyens de l'Etat, l'état a confié à la commune le soin d'exécuter son budget sous contrôle du trésorier. Désormais, nous avons un compte unique, le Compte Financier Unique qui est la trace tangible de l'exécution du budget par la municipalité. Le CFU comprend un certain nombre de données, à l'oral, je vais éviter d'être trop long, cependant voici quelques*

éléments chiffrés. En 2025, le budget recettes de la commune s'élevait à 9 512 610,38 euros, les dépenses réalisées s'élèvent à 9 280 911,92 euros, il y'avait constater dans la comptabilité publique, un report à nouveau positif d'exécution pour l'année 2024 pour 610 965,52 euros, donc entre ce que la commune a encaissée et ce qu'elle a dépensée, le solde excédentaire au terme de l'année budgétaire s'élevait à 842 663,98 euros. Je dois normalement vous présenter les dépenses et recettes d'investissement par chapitres, il y'a une quinzaine de pages articles par articles et là je m'adresse au public car le conseil municipal dispose des documents, je vais vous faire grâce de cela. En revanche, ce que l'on retient c'est que le solde excédentaire est conséquent et permet d'alimenter les investissements de la commune. Avant de recourir à l'emprunt, la collectivité dispose d'un fond de réserve, d'une épargne nette de 842 663 euros et nous en remercions la précédente équipe municipale.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte financier unique de la collectivité, nous constaterons, lors du prochain conseil municipal, l'affectation des résultats de ce CFU sans suspense, ces résultats seront affectés aux investissements de la collectivité en termes de bonne gestion. Il est à noter aussi que les résultats que j'ai regardé grâce au concours de l'administration et les résultats nets de la collectivité sur les 5 dernières années sont systématiquement positifs et stables depuis 3 ans. Avec un coefficient net autour de 300 000 euros, ce qui reste disponible une fois payés les engagements de la commune (emprunts, contrats...) ce qui dénote une saine gestion du budget communal. Je fus un temps à votre place dans l'assemblée et j'ai entendu M. Christophe Vambre alors conseiller municipal le dire à Mme Bordinat, ancienne 1<sup>ère</sup> adjointe, que la gestion en bon père de famille du budget communal était à relever et le Compte Financier Unique en témoigne ce soir.

#### **M. le Maire demande s'il y'a des questions ?**

**Le conseil municipal, à l'unanimité adopte le compte financier unique de la commune de l'exercice 2025.**

#### **11) Débat d'Orientations Budgétaires 2026 de la commune**

**Rapporteur : P. DENIS**

Vous êtes souvent coutumier de cette étape qui se déroule beaucoup plus tôt dans l'année civile parfois même en fin d'année civile précédente, c'est le rapport d'orientation budgétaire. Ce sont les orientations budgétaires de la municipalité en matière économique et financière, c'est un rapport qui doit être présenté au conseil municipal, mis au débat afin de permettre quelques semaines plus tard, l'approbation du budget de la commune. Il est d'usage que ce débat ait lieu plus tôt dans l'année, on est déjà début avril et nous avons dû composer avec la réalité, le Maire l'a indiqué tout à l'heure l'absence de transmission de passage de relai. Ce débat d'orientation budgétaire revêt un caractère particulier, c'est le premier rapport d'orientation budgétaire du mandat de la majorité municipale, nous avons dû construire dans un

délai particulièrement contraint en quelques jours seulement afin de respecter les obligations légales qui s'imposent à notre collectivité ainsi le budget doit être voté avant le 30 avril 2026 et ce débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu au moins quinze jours avant le vote du budget. Dans ce contexte, la trajectoire que nous vous présentons aujourd'hui n'est pas le fruit d'un travail exhaustif mais elle donne une première direction claire, elle traduit les engagements que nous avons porté devant les habitants pour lesquels près de 60 % des électeurs nous ont accordé leur confiance.

Avec transparence, la construction budgétaire d'un début de mandat ne peut pas être pleinement abouti en si peu de temps. Elle nécessite du temps, du dialogue avec les services, les partenaires, les acteurs locaux et des arbitrages approfondis. C'est pourquoi le budget primitif qui sera présenté lors du prochain conseil municipal devra être considéré comme un budget de transition, il intégrera les premières orientations que nous posons aujourd'hui mais aussi les contraintes héritées des exercices précédents. En responsabilité, nous anticipons qu'il devra évoluer rapidement, nous assumons qu'il donnera lieu à une décision modificative importante dès le mois de juin, une fois que les analyses auront été approfondies, les priorités consolidées et les projets pleinement sécurisés sur le plan technique et financier.

Notre méthode est claire, respectons nos obligations aujourd'hui, poser un cap fidèle à nos engagements, construire dans la durée un budget pleinement maîtrisé et partagé.

Nous faisons le choix de la responsabilité financière et nous assumons une gestion rigoureuse et transparente. Nous avons pris un engagement fort, ne pas augmenter les impôts locaux, cet engagement sera tenu. L'évolution de nos recettes reposera donc uniquement sur le dynamisme naturel des bases fiscales. Dans le même temps, nous faisons face à des contraintes importantes. Baisse progressive des dotations de l'Etat, hausse des charges notamment de personnel (hausse naturelle), incertitudes économiques actuelles. Dans ce contexte, nous agissons avec méthode, d'abord par une maîtrise des dépenses de fonctionnement, si on veut pouvoir investir, il faut donc contraindre plus souvent. Anticipation des risques et maintien d'une épargne nette positive pour ne pas gager nos capacités d'emprunt à l'avenir. Cette gestion nous permet de préserver nos capacités d'investissement de garantir la solidité financière de la commune. Nous préparons l'avenir avec une stratégie d'investissement claire, l'année 2026 est pour nous une année fondatrice, nous allons élaborer notre premier programme pluriannuel d'investissement, ce qu'on appelle un PPI, qui traduira concrètement le projet pour lequel nous avons été élus. Notre méthode repose sur des principes clairs, prioriser les projets utiles et structurants, rechercher systématiquement les co-financements et mobiliser l'emprunt de manière responsable et dans cet ordre. Nous refusons toute précipitation, nous construisons des projets solides, réalistes et financés. Nos priorités pour le quotidien, c'est d'abord investir pour

*l'enfance, l'éducation, la jeunesse. Nous faisons de l'éducation et de la jeunesse, une priorité centrale du mandat, nous engageons un programme ambitieux de rénovation énergétique des écoles, plus largement des bâtiments communaux pour améliorer le confort des usagers, pour réduire les consommations énergétiques et pour maîtriser les dépenses dans le long terme. Nous lançons également la végétalisation des cours d'écoles afin d'adapter nos écoles aux épisodes de chaleur, améliorer le bien-être des enfants et inscrire pleinement la commune dans la transition écologique. Ces projets seront construits en concertation avec les équipes éducatives et en particulier avec les enseignants des écoles. C'est une illustration de la trajectoire que nous empruntons.*

*La deuxième priorité : améliorer durablement le cadre de vie.*

*Nous poursuivons nos engagements en faveur des infrastructures :*

- les travaux de voirie constituent un axe fort*
- la finalisation des opérations en cours,*
- la programmation de nouveaux aménagements et l'optimisation des financements disponibles en particulier le financement du Département*

*Nous veillerons à mobiliser tous les leviers existants pour maximiser l'efficacité de chaque investissement. Nous renforçons la sécurisation de tous les espaces publics notamment aux abords des équipements scolaires. Notre objectif est clair, une commune plus sûre, plus fonctionnelle, plus agréable.*

*Le troisième axe, moderniser l'action sociale et les services publics. Nous engageons une réorganisation du CCAS afin de recentrer son action sur les missions essentielles de solidarité avec les plus fragiles de la commune. Améliorer la visibilité des interventions sociales et renforcer l'accès aux droits. Renforcer l'efficacité des politiques sociales en coordination avec tous les intervenants en la matière dont le Département est le chef de file. Une analyse des besoins sociaux sera donc conduite pour adapter nos actions aux réalités du territoire, cette analyse n'a pas eu lieu depuis un certain temps et il faut remettre ces données, cette compréhension de la cartographie de la commune et de ses habitants à jour. Nous ferons également évoluer les modalités de soutien aux associations et le financement des actions éducatives avec une exigence constante : mieux cibler et mieux utiliser les moyens publics.*

*Le quatrième axe : associer les habitants aux décisions. Nous souhaitons renforcer la démocratie locale. La mise en place d'un budget participatif à partir de 2027, qui permettra d'impliquer directement les habitants et faire émerger les projets citoyens, renforcer le lien entre élus et population. Nous avons annoncé pendant la campagne que nous mettrions à disposition de ce budget participatif la somme de 50 000 euros. Nous faisons le choix d'une gouvernance plus ouverte et participative. On a une*

*méthode de travail qui s'appuie à la fois sur le sérieux, la transparence, l'engagement. Notre ligne est constante. Dire la vérité sur la situation financière, assumer les contraintes, sécuriser les décisions et construire dans la durée. Nous privilégions la cohérence et la responsabilité plutôt que les effets d'annonce. Ce débat d'orientation budgétaire marque le point de départ du mandat. Nous posons les bases d'une action publique à la fois responsable financièrement, vous l'avez vu au moment du compte financier unique (CFU) les finances étant saines, nous pouvons démarrer sur des bases tout aussi saines et solides. Ambitieuses dans ses projets et attentifs au besoin des habitants. Nous faisons le choix de la stabilité fiscale, de l'investissement utile et de la transition écologique tout en engageant une méthode fondée sur la transparence, la rigueur et la participation. Nous avançons avec lucidité face aux contraintes qui s'imposent à nous mais aussi avec détermination pour mettre en œuvre les engagements que nous avons pris devant les habitants et pour lesquels, ils nous ont accordé leur confiance. Notre cap est clair améliorer concrètement le quotidien des habitants tout en préparant durablement l'avenir de notre commune, le court terme immédiatement et dans le même temps préparer les grandes étapes de ce mandat et de ceux qui nous suivront. Enfin, je souhaite en mon nom propre et en celui de la majorité municipale remercier la direction générale des services ainsi que la direction des ressources et des moyens généraux de la commune pour leur contribution aussi essentielle que précieuse à l'élaboration de ce document dans des délais particulièrement contraints. Je tiens également à souligner que l'accompagnement des élus dans leurs premiers pas est pleinement assuré par les services de la ville dont l'engagement, le professionnalisme et la disponibilité constitue un appui déterminant pour la réussite de ce début de mandat.*

**Monsieur le Maire prend la parole et demande à l'assemblée s'il y'a des observations, des questions s'agissant d'un débat, ou des sujets que vous souhaiteriez aborder ?**

*M. Rougier remercie M. Denis pour toutes ces indications et pose la question de savoir si tous ces sujets seront traités en « commission ressources » et quand celle-ci se réunira ?*

*Sur le budget participatif, comment cela va se passer et savoir qui validera l'idée proposée ou les projets proposés ? cette démocratie entraine aussi des contraintes, je suppose que la mairie validera ou non le projet, est-ce bien cela l'esprit ?*

**M. Le Maire laisse M. Denis prendre la parole pour répondre.**

*M. Denis : vous avez raison, il n'a pas été possible de réunir cette commission ressources puisqu'elle n'existait pas avant ce conseil municipal. On travaillera sur le budget en commission, ce premier budget que nous avons préparé à la fois sans*

*gager les projets qui sont les nôtres et en même temps en donnant les moyens à l'administration de travailler comme elle le fait déjà aujourd'hui.*

*Concernant le budget participatif au sein de la commission nous allons travailler sur un règlement du budget participatif co-élaboré en commission, il sera soumis en conseil municipal de manière à décider des modalités d'attribution de ce budget qui sera entre les mains des habitants, qui vont proposer et choisir des actions de proximité qui leur semblent centrales, déterminantes ou qui feront plaisir à leur quartier ou leur rue. Ce règlement n'existe pas aujourd'hui, il est à élaborer il est à noter que le budget participatif que nous annonçons est pour 2027 puisqu'il faut qu'en 2026, nous élaborons le règlement, que l'on fasse des appels à candidatures au niveau de la population, qu'on reçoive les projets, qu'on les examine etc...pour les financer dans la mise en œuvre en 2027. Donc il y aura un décalage d'une année, mais en fait le travail va directement commencer en 2026.*

*M. Rougier le remercie et souhaite savoir pour les subventions aux associations sans toutefois entrer dans le détail vu que le public n'a pas le détail, des acomptes sont versés aux associations c'est ça ?*

***Oui c'est d'ailleurs le prochain point indique M. le Maire.***

*M. Rougier : comme c'est dans le débat d'orientation budgétaire, juste pour savoir car il me semble qu'il manquait une association dans la liste mais on peut en parler au point suivant*

*M. le Maire : Laquelle M. Rougier ?*

*M. Rougier indique qu'il s'agit de l'association « Amitiés et partages »*

*M. Denis : on va délibérer sur les avances aux associations au point suivant, avances qui devraient être délibérées dans un rythme normal en décembre, nous le ferons d'ailleurs en fin d'année budgétaire. Aujourd'hui, le fait qu'il n'y ai pas d'avance met en difficulté certaines associations en particulier celles qui ont des salariés et dont la trésorerie aujourd'hui peut se retrouver assez basse. L'association « Amitiés et partages » ne bénéficiait pas de subvention l'année dernière, elle ne peut pas bénéficier d'une avance aujourd'hui, mais ma collègue qui présentera le rapport sur les associations et la trajectoire nous rappellera qu'on repassera les délibérations au fond cette fois-ci en juin sur l'attribution de subvention mais c'est vrai qu'on est en décalage, mais décalage qui sera rattrapé l'année prochaine.*

*Mme Rabelle : Tu as pratiquement tout dit*

*M. le Maire : D'autres questions ?*

*M. Rougier : je suis un peu en avance mais je peux revenir un peu en arrière dans le débat ?*

*M. le Maire précise qu'il peut tout à fait s'agissant d'un débat et rappelle que l'on peut poser toutes les questions*

*M. Rougier : je vous remercie. Dans le DOB, le tarif variable de restauration scolaire est basé sur un taux d'effort, est ce que vous avez déjà un projet par rapport à ça pour donner le tarif de la restauration scolaire et s'il y'a un nouveau tarif sera-t-il appliqué à la rentrée de septembre 2026 ?*

*M. Denis : c'est un sujet qui fait partie de nos sujets de priorité d'action et c'était dans notre programme sur cette question, on souhaite mettre en place deux sujets. Le 1<sup>er</sup>, le taux d'effort comme sur d'autres tarifs qui existe sur la commune mais pas sur la restauration qui est sur un taux unique, qui fait qu'en fonction du revenu de la famille il y'a une variation de 1 à 10 entre deux familles qui ont des revenus différents, la tarification a comme effet que la famille qui a le plus petit revenu paie le plus, c'est mécanique, en proportion du reste à vivre. On va introduire ce premier mécanisme qui est le taux d'effort comme sur d'autres tarifs qui existent déjà sur la commune. Ce sera donc pour nous d'introduire une nouvelle équité dans la tarification municipale.*

*2<sup>ème</sup> sujet différent du 1<sup>er</sup>, que Mme Anib étudie aujourd'hui, c'est de revoir l'amplitude des tarifs. Qui dit tarif variable dit un tarif d'entrée et de sortie. On a annoncé le tarif d'entrée, c'est une promesse de campagne que nous appliquerons et que nous voulons mettre en œuvre pour la rentrée de septembre 2026. C'est le tarif d'entrée à 1 euro mais cela ne veut pas dire que tout le monde va payer 1 euro, cela veut dire que les familles les plus fragiles et il y'en a, ce n'est pas pour rien que la commune perçoit la dotation de solidarité urbaine. Les familles les plus fragiles commenceront à 1 euro et il y'aura une progressivité, il y'aura un travail d'étude pour ne pas minorer les recettes de la collectivité et préserver les finances de la commune et celles des crégysois.*

*M. Rougier : d'autres études seront dédiées à des cabinets pour donner des informations supplémentaires pour des fonds plus ou moins importants en fonction des projets, avez-vous des idées de cabinet d'étude ?*

*M. Denis : les projets dont vous parlez sont déjà à l'étude par les services de la ville qui sont tout à fait à même de réaliser ces études, prospectives, ces études seront*

présentées en commission de manière à ce que nous choissions la solution la plus juste pour les familles crégysoises et qui ne pèse pas sur le budget de la commune. L'essentiel de nos études en matière de fonctionnement, celles de 2026 seront toutes réalisées en internes, sur le reste en investissement par exemple la voirie, sur des travaux importants de requalification de voirie on passera par des cabinets d'étude. La collectivité a déjà sélectionné des cabinets avec lesquels elle travaille. On n'a pas pour obsession de tout changer et révolutionner, ce qui fonctionne bien on va continuer et donc les bons partenaires de la collectivité sur ces sujets seront préservés.

M. Rougier : je vous remercie. Vous avez répondu globalement, pour les travaux de voirie inscrit dans le débat d'orientation budgétaire, vous êtes dans la continuité de certains projets, rue Ile de Beauté, rue Antonio Vivaldi et chemin de Meaux., vous les maintenez ces études et projets ?

M. Denis : les dossiers de maîtrise d'œuvre sont avancés, ils ont été engagés par la précédente municipalité. Ce sont des voiries qui nécessitent une reprise en profondeur, très dégradées, il y aura un programme. La question, c'est la méthode. Le bureau d'étude a travaillé nous lui avons demandé des éléments complémentaires dont s'occupe ma collègue N. Dupont, ces priorités d'actions seront présentées à la fois aux riverains qui sont concernés par l'aménagement de voirie, sauf à considérer qu'on fait que du tapis de roulement mais il s'agit de réfléchir à la fois au sens de circulation, au stationnement à la vitesse, à la préservation des piétons....

Sécurisation et déplacement, ces sujets seront soumis aux riverains et aux usagers, de manière à trouver le choix d'organisation et d'aménagement qui convienne à la plus grande partie de ceux qui utilise la voirie pour leur déplacement.

M. Rougier : je vous remercie. Aussi comme indiqué dans le DOB, la boulangerie, qu'en est-il ?

**M. le Maire indique que M. Savouret, adjoint délégué au développement économique va répondre.**

M. Savouret : sujet important, dont on a beaucoup parlé en réunion publique, en campagne...

Je vais reprendre un des termes de M. Denis, c'est l'absence de précipitation. La pire chose qu'on pourrait faire est de promettre aux crégysois une installation d'une boulangerie dans le local actuel ou dans un autre. Ce n'est pas notre méthode. On a rencontré des candidats, très sérieux, des crégysois qui collent à notre modus operandi et ce que l'on veut valoriser au sein de la commune. Néanmoins, bien que ces projets soient intéressants toutes les conditions ne sont pas réunies. On doit encore travailler sur la faisabilité de l'emplacement, sur la faisabilité technique, sur la faisabilité locale...Est-ce une priorité, absolument, est-ce qu'aujourd'hui une réponse et une date peut vous être donnée, non ce n'est pas possible aujourd'hui. Cela a fait

*l'objet de beaucoup de réunions, de rencontres et débats entre nous et les différents partenaires.*

***M. le Maire demande s'il y'a d'autres questions ? non***

***Je vous remercie et constate que le débat a eu lieu.***

### **12) Adoption du Règlement Budgétaire et Financier**

**Rapporteur : P. DENIS**

*L'exécution budgétaire d'une collectivité s'encadre par des règles d'usage. En début de mandat, nos collègues élus ont adopté un règlement budgétaire et financier qui décrit les process de travail dans lequel l'administration va réaliser le budget qu'on lui confie.*

*Nous sommes dans le même cadre, on adopte un nouveau règlement budgétaire et financier, on l'a adapté très à la marge, sur les conseils de la direction générale pour le rendre le plus efficace possible mais pas que.*

*Le règlement renforce les procédures de contrôle. Ce fut un sujet ne nous le cachons pas. Dans la présentation qu'en a fait le Maire en début de séance, du triste récit de l'histoire du DST, ces sujets ne doivent plus pouvoir exister, ici comme ailleurs.*

*Chaque engagement, chaque euro dépensé doit l'être sous contrôle des élus du conseil municipal, de la majorité comme de l'opposition. Si nous avons été écoutés en 2023, la situation aurait été coupée bien plus tôt, il faut écouter aussi son opposition quand elle a des choses à dire qui pèse et compte, sous le contrôle de ceux qui exécutent le budget.*

*Le règlement précise un certain nombre de dispositions de travail mais insiste sur un point particulier qui est le renforcement de nos procédures pour nous assurer et vous assurez une pleine transparence du budget 2026.*

***Monsieur le Maire demande s'il y'a des questions ? non***

***Le conseil municipal, approuve le point à l'unanimité.***

### **13) Versement acompte subventions associations**

**Rapporteur : L. RABELLE**

*Nous proposons aux associations de verser une avance du montant attribué en 2025 afin de garantir la continuité de leur activité notamment pour celles qui doivent faire face à des charges fixes ou de personnel.*

*Ce versement est un acompte en attendant l'étude complète des demandes de subvention. Nous avons celles reçues en 2026, la tenue d'échanges que nous allons mener notamment avec Anthony Merten auprès de chaque association pour faire le point sur leur projet et besoins réels.*

*Une nouvelle délibération sera donc prise en conseil municipal de juin, une fois ce travail réalisé et avec une liste de bénéficiaires complète et actualisée.*

*Par conséquent, il est proposé au conseil municipal d'accorder un acompte de 50% aux associations*

***M. le Maire demande s'il y'a des questions ? non***

**Le conseil municipal, à main levée, approuve à l'unanimité l'avance sur subventions aux associations.**

***M. le Maire remercie l'assemblée au nom des associations car cela leur permettra d'aborder le reste de l'année en toute sérénité.***

#### **14) Signature de la convention de coordination avec la Police Intercommunale**

**Rapporteur : E. MADRANGES**

*Il s'agit de donner un avis que nous espérons favorable au sujet du recrutement de policiers intercommunaux dans le cadre de la communauté, d'adhérer à un service intercommunal et de signer une convention avec M. le préfet, le procureur et les autres maires. Il se trouve que l'agglomération (la CAPM) est composée de 26 communes dont 24 ont signé une convention avec les services de l'Etat, avec la police nationale et avec une police intercommunale composée de 8 agents. Ils dépendent de la CAPM présidée par M. Jean François Copé, le Maire de Meaux. Il manque 2 communes, Chauconin-Neufmontiers et Crégy Les Meaux. La première pour des raisons dont il ne m'appartient pas de faire des observations et nous en raison d'une absence un peu cruelle au sein de l'agglomération qui fait qu'à côté de ses 24 communes, deux n'y participaient pas.*

*Or, le fait de participer à cette convention permet à la police municipale intercommunale d'intervenir soit gratuitement par des vacations libres soit par des vacations payantes, très peu chères, de l'ordre de 88.50 pour deux agents outre nos quatre policiers municipaux. Cela leur permet de pouvoir intervenir sur le territoire de la commune. Actuellement, cette police intercommunale fait le tour des frontières de la ville, va ailleurs et ne passe jamais sur la commune. Nos policiers municipaux doivent assurer des sorties d'écoles, des constatations, sont appelés encore aujourd'hui par des personnes qui ont de gros soucis.... Il est important que toutes ces forces soient réunies, police nationale, intercommunale et nos quatre policiers municipaux.*

*Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à cette convention, on sera la 25<sup>ème</sup> communes à y adhérer il en manquera une seule qui semble t'il va adhérer très prochainement.*

*On pourra décider du taux de participation de la commune, Monsieur le Maire, gratuitement dans un premier temps pour voir ce que cela donne et ensuite avec d'autres vacations qui permettront de renforcer votre pouvoir de police sur la commune.*

*Monsieur le Maire demande s'il y'a des questions ? non*

*Avant de procéder au vote, j'aimerais vous dire un mot à ce sujet d'une réelle volonté de travailler et de se rapprocher avec la CAPM. C'est un premier pas, symbolique mais pas que, demain, il y'aura des policiers intercommunaux qui pourront travailler sur la commune et être présents. C'est une réelle volonté de la part de la municipalité que de travailler en lien étroit avec l'agglomération et je pense que c'est important de le signaler.*

**Sur proposition du maire, le conseil municipal, vote à main levée et approuve ce point à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la fin de la séance du conseil municipal à 22h26.

Monsieur le Maire remercie le conseil municipal et le public pour leur présence nombreuse et indique que la prochaine séance du conseil municipal aura lieu le mercredi 22 avril à 20h00 en mairie.

Le Maire,  
M. Christophe VAMBRE

A blue ink signature of M. Christophe VAMBRE is written over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'COMMUNE DE CREGY-LES-MEAUX' around the perimeter, with the number '77' at the bottom.

La secrétaire de séance,  
Mme Céline BRISWALDER

A blue ink signature of Mme Céline BRISWALDER is written over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'COMMUNE DE CREGY-LES-MEAUX' around the perimeter, with the number '77' at the bottom.